



Madame, Monsieur, et chers amis de l'association,

### **Conseil d'État.**

Le Conseil d'État a différé l'examen de notre pourvoi au **6 juin 2019**.

Cependant nous attendions depuis trop longtemps. Aussi notre association a déposé au Tribunal Administratif d'Amiens un **nouveau Référé-Suspension** contre l'arrêté de "régularisation" environnemental de M. le Préfet.

Cet arrêté est totalement illégal et incohérent ; il ne devrait pas résister à un examen en première instance.

Il constitue un recours au cas où le Conseil d'État ne nous donnerait pas entièrement satisfaction.

### **Tragédie.**

La conscience des électeurs aux dernières Élections Européennes, a été clairement mobilisée par la tragédie du réchauffement climatique de la planète et par ses conséquences sociales.

Pour sa part, la Ville de Chambly continue imperturbablement d'ignorer les graves impacts de ses aménagements sur le climat et la biodiversité; elle nie une quelconque responsabilité, comme son obligation de réparation.

Par là, M. le Maire rejette toute expression de solidarité avec les générations futures et les populations déjà victimes du réchauffement climatique.

### **Solidarité.**

Chambly est pourtant marquée par une tradition ancienne de Solidarité et d'Ouverture.

Aujourd'hui encore, plusieurs élus du conseil municipal sont personnellement engagés dans des actions militantes pour l'éducation, l'aide sociale, les anciens et plus généralement toute la vie associative.

Pourquoi alors la solidarité avec les générations futures et les victimes du réchauffement climatique, est-elle absente de l'action municipale ?

### **Transition.**

Nous devons, tout de suite, élaborer et mettre en œuvre des **politiques locales de transition** vers une société neutre en production de CO<sup>2</sup> et respectueuse de la biodiversité.

La ville de Chambly, mais aussi toutes les agglomérations de la vallée et au-delà, doivent mettre en place,

- s'agissant du Chauffage : une politique d'**isolation de tous les équipements publics**, avant tout autre investissement dans de nouveaux équipements,

- s'agissant des Déplacements : une politique de **transports publics gratuits**, massive, pour réduire la circulation automobile et dans cette même perspective, une politique de cheminements doux pour les piétons et les cyclistes,

- s'agissant de l'Alimentation : une politique de développement du **maraîchage** bio aux abords de la rivière, et de **modification des habitudes alimentaires** pour réduire la consommation de viande, d'abord dans les restaurants scolaires,

- et s'agissant de l'Urbanisme : une politique d'**arrêt de l'artificialisation des sols**.

Ces quatre postes principaux (chauffage, déplacements, alimentation, artificialisation des sols) ont une incidence majeure dans la production de CO<sup>2</sup> ou sur la détérioration des conditions de sa captation ; ils doivent être l'objet de politiques locales appropriées.

Les travaux illégaux aux Marais de Chambly finiront tôt, ou tard, par être sanctionnés par la justice ; nous avons confiance.

Mais ce n'est qu'une étape devant l'impératif majeur d'élaboration et déploiement d'une Politique Locale de Transition et de Solidarité qui réponde aux urgences climatiques et sociales.

Amitiés citoyennes.

Le Président de l'AAVE

Tel 06 60 81 52 66 Internet : <http://vallee-esches.fr>